

... pourraient avoir pour effet de compenser ou de réduire le droit à l'exportation ou les mesures de remplacement aux termes du paragraphe 6 de l'Entente.

A cet endroit de la lettre se trouve la liste d'au moins sept points distincts auxquels s'opposent les États-Unis aux termes de l'entente. Ce sont: la diminution, la remise, le paiement différé ou la non-perception du droit à l'exportation, sauf dans les cas prévus dans l'entente; l'octroi de subventions, de prêts économiques et d'autres avantages; l'exemption des obligations autrement imposées par le gouvernement du Canada et d'autres organismes gouvernementaux canadiens; la prise en charge d'obligations actuellement assumées par les producteurs et les exportateurs de certains produits de bois d'oeuvre; la réduction des droits de coupe ou d'autres taxes sur le bois d'oeuvre coupé sur les terres provinciales de l'État; les modifications apportées au mesurage du bois ou aux méthodes de détermination du volume; et l'octroi de contrats de sylviculture, de construction de routes, de loisirs et d'autres activités forestières sur une base non concurrentielle. Aucun gouvernement n'aurait jamais dû tolérer toutes ces restrictions imposées à notre industrie.

Une autre partie de cette entente, selon moi, devrait inquiéter tous les Canadiens en raison de ses conséquences fâcheuses pour le Canada: je veux parler de la disposition stupéfiante de résiliation au bout de 30 jours. Cet accord sur le bois d'oeuvre est essentiellement un traité commercial. Il est plutôt stupéfiant, selon moi, que le gouvernement du Canada ait conclu un accord commercial où il est prévu que l'autre partie, grâce à tous les pouvoirs qui lui sont réservés et à toutes les mesures que, de notre propre aveu, les États-Unis pourront encore prendre contre l'industrie canadienne, pourra alors résilier ce contrat avec un préavis de 30 jours. Je dirais même que c'est plutôt consternant.

Les conséquences de l'accord sur le bois d'oeuvre sur la souveraineté canadienne sont évidentes. Le gouvernement du Canada a soumis au contrôle du département du Commerce américain non seulement les initiatives du gouvernement fédéral, mais également celles des gouvernements provinciaux ainsi que la négociation traditionnelle et le contrôle mutuel des décisions par les deux niveaux de gouvernement. Je pèse bien mes mots car, après tout, le Canada fournira aux Américains toutes sortes de données statistiques en vertu des dispositions de cette entente. Puisque nous nous serons soumis à la surveillance des États-Unis dans le cadre de cette entente sur le bois d'oeuvre, qu'est-ce qui empêchera les représentants commerciaux des États-Unis d'exiger ce genre de surveillance pour toute entente commerciale future? Il me semble que l'entente sur le bois d'oeuvre va tout à fait à l'encontre—est tout à fait à l'opposé—des visées et de l'esprit même des négociations sur le libre-échange dans lesquelles le gouvernement s'est engagé de façon si imprudente et résolue? Il faut bien poser la question: Cette entente ne constitue-t-elle pas la chute du premier domino qui provoquera l'effondrement de tous nos rapports commerciaux? L'enlèvement de la première brique d'un mur qui finira par s'écrouler?

Des voix: Non!

Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation

M. Parry: Ne s'agit-il pas de la première d'une série de gouttes dont la dernière fera déborder le vase?

Des voix: Non!

M. Parry: Madame la Présidente, j'entends mes collègues conservateurs crier leur désaccord. Mais se portent-ils à la défense de cette entente? Non. Prétendraient-ils qu'elle n'affaiblit pas la position du Canada dans les négociations sur le libre-échange? Je ne puis certainement pas croire qu'ils soutiendraient une position si farfelue alors que l'une des principales industries du Canada est menacée d'amputation et que nous savons très bien que les représentants commerciaux des États-Unis ont l'intention de faire subir le même sort à tous les autres grands secteurs industriels du Canada à l'occasion des négociations sur le libre-échange.

Quant aux conditions des négociations d'un accord de libre-échange, on parle sans cesse de l'application des mêmes règles pour tous. Je ne peux pas trouver un seul député conservateur prêt à déclarer que cette entente sur le bois d'oeuvre s'inscrit dans une telle perspective d'égalité. On sait tous ce qui se passe lorsque tout le monde est soumis aux mêmes règles: le plus grand, le plus gros et le plus fort l'emporte et écrase habituellement le plus petit et le plus faible. Il en va de même pour l'industrie forestière canadienne et les travailleurs qui feront les frais de l'entente. Par cette entente, le gouvernement n'a pas seulement consacré dans une loi tout à fait irréflectie les disparités de l'industrie entre les provinces: il a aussi mis en péril de vastes secteurs de l'économie forestière canadienne.

• (1650)

[Français]

M. Marc Ferland (Portneuf): Madame la Présidente, je me suis interrogé beaucoup, savoir si j'interviendrais aujourd'hui sur la question du bois d'oeuvre. Mais cependant, avec les interventions que j'ai entendues ce midi, du moins avant l'heure du lunch, de la part du député de Bourassa (M. Rossi) qui a à peine utilisé deux minutes ou deux minutes et demie de son temps, si ce n'est que pour déblâter sur mon dos, j'aurais aimé l'entendre tout de suite après l'heure du lunch mais, malheureusement, il ne s'est pas présenté à la Chambre. Faut-il croire qu'il préfère faire de la petite politique plutôt que d'essayer de trouver des solutions à des problèmes très sérieux?

J'ai entendu parler aussi le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). Il faut dire que dans sa circonscription, il y a sûrement beaucoup de forêts et beaucoup de producteurs de bois.

Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) qui est un grand spécialiste de la question forestière aussi. Le député d'Ottawa—Vanier qui disait à la Chambre que les gens de l'UPA étaient contre le projet d'entente que nous avons conclu avec les Américains, ce qui n'est pas tout à fait vrai. Il a probablement été mal informé car, ce midi, j'avais le plaisir, avec une de mes collègues de cette Chambre, la députée d'Argenteuil—Papineau (M^{me} Bourgault), de rencontrer de nombreux présidents de la Fédération québécoise des producteurs de bois. Ces gens-là se disent très heureux de l'entente qui est intervenue entre les Américains et le gouvernement canadien.